

**DEC N° 2020-114**

**DECISION**

**Objet : Médiathèques et bibliothèques des Coëvrons – tarifs à compter du 1<sup>er</sup> août 2020**

Le Président de la Communauté de communes des Coëvrons,

VU l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du covid-19, notamment son article 1,

VU l'arrêté préfectoral n° 2012244-0005 du 31 août 2012 créant la Communauté de communes des Coëvrons, établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, modifié par l'arrêté préfectoral du 13 décembre 2018 fixant la répartition des sièges du conseil communautaire et celui n°2019-M-060 du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la Communauté de communes pour leur dernière mouture ;

CONSIDERANT la nécessité d'établir de nouveaux tarifs et réviser la grille tarifaire pour les médiathèques et des bibliothèques des Coëvrons,

CONSIDERANT l'avis favorable du vice-président de la commission « Tourisme, culture et patrimoine »,

Après avis consultatif du bureau communautaire en date du 28 avril 2020,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : de fixer, à compter à compter du 1<sup>er</sup> août 2020, les tarifs comme détaillés ci-dessous :

**Pour les médiathèques ou bibliothèques informatisées**

Inscription des lecteurs	Tarifs 2020-2021
Individuels  Familles (à partir de 2 lecteurs et plus) : couples, parents et enfants, grands-parents et petits-enfants, tuteurs légaux et mineurs  Collectivités hors du territoire des Coëvrons : écoles, crèches, garderies, associations, maisons de retraite, foyers, assistantes maternelles dans le cadre de leur emploi	13 €

Inscription des groupes	Tarifs 2020-2021
<p>Etudiants</p> <p>Personnel des bibliothèques et publics en prévention sociale : Demandeurs d'emploi, bénéficiaire du RSA, public MDA sur présentation d'un justificatif</p> <p>Collectivités du territoire des Coëvrans : écoles, crèches, garderies, associations, maisons de retraite, foyers, assistantes maternelles dans le cadre de leur emploi</p>	Gratuit

Autres services	Tarifs 2020-2021 proposés
Vente de documents retirés des collections : livre, CD, CD-Rom, DVD, jeu de société	<p>2,00 € par document (livre, CD, CD-Rom, DVD, jeu de société)</p> <p>2,00 € pour un lot de 10 magazines</p> <p>5,00 € pour 5 documents au choix (livres, mangas, BD, premières lectures, CD-Rom, CD)</p>
Carte pour l'achat d'un crédit de 20 copies noir et blanc ou couleurs : impression des bibliothèques ou des postes informatiques	6 € pour une carte de 20 copies
Reliure de dossiers	1,50 € / dossier
Accès libre à Internet avec mise à disposition d'outils bureautiques	Gratuit selon disponibilité des postes
Liseuses électroniques	Prêt gratuit aux lecteurs sous réserve que l'adhésion aux bibliothèques des Coëvrans soit à jour.
Mise à disposition de tablettes pour consultation sur place	Gratuit
Sacs publicitaires des médiathèques	3 € / sac

**Pour l'ensemble des médiathèques ou bibliothèques**

<b>Pénalités</b>	<b>Tarifs 2020-2021</b>
<u>En cas de non-restitution des documents empruntés ou perdus, le lecteur paye une pénalité forfaitaire :</u>	
Forfait pour les livres, CD, DVD , jeux de société	35 € / document
Forfait pour les liseuses avec le matériel prêté	165 € / document

<b>Pénalités</b>	<b>Tarifs 2020-2021</b>
<u>En cas de documents détériorés ou abîmés dans ou hors des locaux, le lecteur rembourse le document à la valeur du marché</u>	
Livres, CD, jeux de société	rachat à identique ou remboursement à la valeur du marché
DVD vendus avec droits de prêt et consultation publique	50 € / document
Liseuses, tablettes	forfait de 165 € / document

<b>Interventions et médiations</b>	<b>Tarifs 2020-2021</b>
Intervention d'un bibliothécaire (hors besoin de service)	28 € / heure (auquel s'ajoutera le remboursement des frais kilométriques selon le barème de la FPT)
Accueil sur projet avec intervenant extérieur	72 € / accueil sur projet pour les scolaires et les groupes
Carnet d'activités des médiathèques pour les scolaires	0,50 € / élève lors des visites en autonomie

En cas d'annulation ou de report des séances scolaires, l'établissement paye une pénalité forfaitaire :

Si l'établissement (école, collège, lycée) annule ou reporte la séance moins d'une semaine avant la venue de la classe, exception faite des cas de force majeur

78 €

**Article 2** : ampliation de la présente décision sera affichée, insérée dans le recueil des actes administratifs de la Communauté de communes des Coëvrons et transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Mayenne,
- Monsieur le Comptable Public, receveur de la Communauté de communes des Coëvrons.

Envoyé en préfecture le 04/05/2020

Reçu en préfecture le 04/05/2020

Affiché le

ID : 053-200033298-20200430-DEC2020114-AU



Fait à EVRON, le 30 avril 2020

Le Président,

Joël BALANDRAUD

